

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 30 septembre 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/09/30-6/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

45411064

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/10/2011

Réception Préfet : 05/10/2011

Publication RAAD : 05/10/2011

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : RICHARD Marie

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : GUERIN Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Installation du Pôle d'excellence du tourisme seine-et-marnais au Quartier Henri IV à Fontainebleau - participation départementale au financement des travaux d'aménagement.

Le Département, dans le cadre de la démarche nationale impulsée par l'Institut Français du Tourisme, souhaite favoriser l'émergence d'un Pôle d'excellence du tourisme en Seine-et-Marne. Ce projet se traduit par la création à Fontainebleau d'un équipement dédié à la promotion touristique du territoire ainsi qu'à l'accueil d'une offre de formation, d'enseignement supérieur et de recherche en matière de tourisme. Plusieurs mois de négociations avec l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF) ont abouti à proposer l'installation de cet équipement au sein du Quartier Henri IV, ce qui rend nécessaire l'achèvement des travaux d'aménagement intérieur des locaux. Il est donc proposé d'attribuer à l'EPCF, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, une subvention d'investissement d'un montant de 3M€, qui sera complétée d'une subvention régionale d'un montant équivalent, conformément au Contrat Particulier Région-Département. Il est également proposé d'approuver la convention formalisant la participation départementale à ce projet.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/04 en date du 27 mars 2009, relative au Budget primitif pour l'exercice 2009,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 27 mars 2009, relative au Tourisme – Budget primitif pour l'exercice 2009,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 novembre 2010, relative à la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 du 28 janvier 2011, relative au Budget primitif pour l'exercice 2011,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 du 28 janvier 2011, relative au Budget primitif 2011 - Tourisme

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau une subvention d'investissement d'un montant de 3 000 000 € (TROIS MILLIONS D'EUROS) au titre du financement des travaux d'aménagement du Quartier Henri IV pour l'installation du Pôle d'excellence du tourisme.

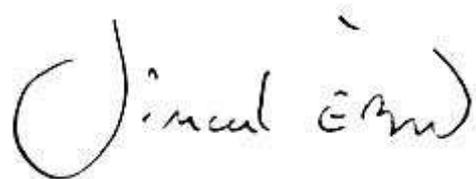
Article 2 : d'approuver le projet de convention de financement entre le Département et l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau relatif à cette opération, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : d'imputer les crédits à l'action « Equipements touristiques structurants » de l'opération « Pôle d'Excellence du Tourisme ».

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet de convention de financement annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ